

**COMMUNE d'EZE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE A HUIS-CLOS (URGENCE SANITAIRE)**

**5 novembre 2020 A 19h00**

**SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE**

**PROCES-VERBAL**

**L'an deux mille vingt, le cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le trente octobre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.**

**Présents :** M. Stéphane CHERKI – Mme Céline ZAMBON – M. Sylvestre ANSELMi – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – Mme Meriem BEN HADDOU – M. Christian FIGHIERA – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH – Mme Patricia PONTIS - M. Christophe VESTRI

**Ont donné procuration :**

- . M. Claude TKACZYK pour M. Sylvestre ANSELMi
- . M. Jean-Barthélémy VAUTEL pour Mme Virginie SOULIER
- . M. Patrick COTTIER pour Mme Isabelle GIANTON
- . M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

**Absente excusée :** Mme Rosaria ILLARIO

**Secrétaire de séance :** Mme Meriem BEN HADDOU.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Des modifications sont précisées dans l'ordre du jour :

- . Point n°6 : ce n'est pas une création de poste mais trois.
- . Point n°7 : retiré (on n'a pas encore reçu le montant des dotations de l'Etat).

**I) ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT**

Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

21.09.2020	2020-82	Signature d'une convention d'honoraires avec la société SELARL VINCENT HAURET MEDINA pour l'affaire opposant la commune d'Eze à Madame Jacqueline BERTRAND. L'honoraire de base est fixé à 2 500€ HT.
05.11.2020	2020-83	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'un appartement de 86,4 m <sup>2</sup> + garage avec escalier lots 1 et 8 sis 195 avenue de la MARNE superficie totale du bien 464m <sup>2</sup> au prix de 540.000€.
05.11.2020	2020-84	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'une maison de 240m <sup>2</sup> sur le terrain propre cadastrés AR 217 et 87 sis 1069 avenue de Lattre de Tassigny superficie totale du bien 2000 m <sup>2</sup> au prix de 1.612.500€.
05.11.2020	2020-85	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'une maison de 121m <sup>2</sup> sur terrain propre cadastré BC 417 sis au 3 avenue de la mer, superficie totale du bien 689m <sup>2</sup> au prix de 1.344.000€.
05.11.2020	2020-86	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'un terrain nu cadastré AR 69-359-366 sis avenue Georges Clémenceau d'une contenance de 868m <sup>2</sup> au prix de 700.000€.
05.11.2020	2020-87	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'une maison de 81,06m <sup>2</sup> sur terrain propre cadastré AV 77 sis 2426h avenue de Lattre de Tassigny, superficie totale du bien 75m <sup>2</sup> au prix de 318.000€.
05.11.2020	2020-88	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente terrain nu sis avenue Georges Clémenceau cadastré AR 79 La Vallière des COSTES contenance 883m <sup>2</sup> au prix de 480.000€.

05.11.2020	2020-89	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'une maison avec piscine et garage d'une surface habitable de 140m <sup>2</sup> sur terrain propre d'une contenance de 599m <sup>2</sup> sise 1 impasse des Grenadiers au prix de 2.250.000€.
05.11.2020	2020-90	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'une maison de 161 m <sup>2</sup> sur terrain propre cadastré BE 169 au 2 avenue Lamaro d'une contenance de 390m <sup>2</sup> au prix de 1.300.000€.
05.11.2020	2020-91	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Pour la vente d'un appartement de 48,78m <sup>2</sup> avec garage dans la résidence « la baie des Arts » cadastrée AN 181-182-273-274 et 275 – lots 61 et 3 au prix de 310.000€.
05.11.2020	2020-92	Signature d'un avenant n°1 avec Monsieur Djamel Morsli pour une cessation anticipée d'activités le 30 septembre 2020 au lieu du 31 octobre 2020 pour le chalet n°3 situé à Eze bord de mer, avenue de la Liberté.
05.11.2020	2020-93	Signature d'une convention de stockage avec Monsieur Djamel Morsli pour l'occupation du chalet n°3 durant la saison hivernale du 1 octobre 2020 au 31 mars 2021. M. Djamel Morsli s'engage à verser la somme de 75 € par mois à la commune d'Eze.
05.11.2020	2020-94	Signature de deux conventions de stockage dans les locaux de la mairie annexe pour le matériel photographique de Monsieur Thierry BEAUVILAIN-OUVRARD du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2020 et du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2020, à titre gracieux.
05.11.2020	2020-95	Signature d'une convention avec la société TDCA pour la location d'une partie du terrain du Mont Gros, soit 1 700 m <sup>2</sup> , du 19 octobre 20 pour 6 mois avec reconduction tacite pour la somme de 3 500 € par mois.
05.11.2020	2020-96	Signature d'une convention pour la vente de sapins sur le parking Saint Laurent à Eze bord de mer, du 25 novembre 2020 au 24 décembre 2020 pour la somme forfaitaire de 600 €.
05.11.2020	2020-97	Signature d'une convention à titre gracieux avec l'association Danse et Gym pour Tous pour l'occupation de la salle communale au sein de la Mairie annexe tous les mardis de l'année scolaire 2020, de 9h à 10h30.

05.11.2020	2020-98	Signature d'un bail d'habitation avec Monsieur et Madame Youssef et Randa ZAGGAR pour la location d'un appartement 3 pièces sis 690 B boulevard du Maréchal Leclerc, du 1 <sup>er</sup> novembre 20 au 31 octobre 2026. Le montant mensuel du loyer est de 900€.
------------	---------	--

## 1. Règlement intérieur

Les communes de la taille d'Eze doivent désormais adopter le règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois qui suivent le renouvellement complet de ses membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE, DECIDE**

- D'adopter le projet de règlement intérieur ci-joint ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## 2. Parkings municipaux

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant les perspectives très faibles de fréquentation du parking des bus, même à l'issue du confinement,

Considérant que le tarif d'hiver (1<sup>er</sup> novembre – 31 mars) du parking de délestage est fixé à 4€ par jour,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**(Mme Céline ZAMBON vote contre) A LA MAJORITE,**

**DECIDE**

- De rendre gratuite la totalité des parkings payants de la commune jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- D'ouvrir le stationnement sur la place François de May (parking des bus) aux véhicules légers, dès à présent ;

- D'étendre la régie du parking de délestage au parking François de May (parking des bus), jusqu'au 31 mai 2021 ;

De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **3. Renouvellement de la convention avec l'ANTAI**

La commune a passé une convention avec l'agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTAI) afin de procéder au mandatement des forfaits post-stationnement (qui se sont substitués aux anciens PV de stationnement en 2018). Il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**(M Christian FIGHIERA et M. Boris KRUNIC, par procuration, votent contre, Mme Céline ZAMBON s'abstient) A LA MAJORITE,**

DECIDE

- D'adopter le projet de convention ci-joint confiant à l'ANTAI le cycle complet de la gestion des forfaits post-stationnement émis par la police municipale d'Eze au cours des années 2021, 2022 et 2023 ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **II) RESSOURCES HUMAINES**

### **4. Bilan social 2019**

Le conseil municipal est informé chaque année du bilan social de l'année précédente. Il présente l'état des effectifs communaux et leurs caractéristiques : âges, catégories, filières, absentéisme...

Vu le compte-rendu du Comité technique en date du 22 septembre 2020 donnant connaissance du Bilan social 2019 de la commune d'Eze,

Vu le document ci-joint,

Le conseil municipal,

- Prend acte du Bilan social 2019 de la commune d'Eze.

## **5. Création de postes**

Il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent technique au service scolaire afin de pouvoir titulariser l'agent contractuel en fonction dont le poste doit être pérennisé. Il est également nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif pour le « tuilage » avant remplacement de la responsable des marchés publics, et enfin, il est nécessaire de créer un poste de même grade pour un agent contractuel déjà en poste mais prolongé sur les nouveaux contrats à durée déterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**(M. Christian FIGHIERA, M. Boris KRUNIC par procuration et M. Christophe VESTRI s'abstiennent) A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De modifier le tableau des emplois en créant les trois emplois ci-dessus ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

<b>III) URBANISME</b>
-----------------------

## **6. Achat à la société Verrecchia de deux appartements**

En février dernier, la commune avait délibéré pour l'achat à la SCI Rost de deux studios dans un petit immeuble résidentiel à construire, situé chemin de Toscane inférieur. Cette société a été rachetée par la société Verrecchia qui accepte de nous vendre les mêmes appartements aux mêmes conditions. Il convient toutefois de délibérer pour changer le nom du bénéficiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- D'acquérir auprès de la société Verrecchia l'appartement B03 de la Villa Firenze, d'une surface de 25,86m<sup>2</sup>, au prix TTC de 71 115 € ;
- D'acquérir auprès de la société Verrecchia l'appartement B13 de la Villa Firenze, d'une surface de 25,85m<sup>2</sup>, au prix TTC de 71 087,50 € ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **7. Vente à la BNP de l'îlot communal de l'Impasse des Ecoles**

Le conseil municipal a déjà délibéré à deux reprises pour autoriser Monsieur le maire à signer la vente de ces terrains (dont le transfert n'aura lieu qu'une fois la nouvelle école en service) mais ces projets n'ont pas abouti. Il s'agit à présent de l'autoriser à vendre à la société BNP Paribas Immobilier les parcelles cadastrées BC 382, 382, 494, 496 et 498 au prix de 6 055 000 euros, étant précisé qu'une partie du paiement sera faite sous la forme de la remise d'un volume destiné à abriter le futur tennis couvert du bord de mer, avec son club-house.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- D'accepter de vendre à la société BNP Paribas Immobilier les parcelles cadastrées BC 382, 383, 494, 496 et 498, d'une superficie globale de 3 661 m<sup>2</sup>, sises 2 Impasse des Ecoles, au prix total de six millions cinquante-cinq mille euros hors taxes (6 055 000 € HT), suivant les conditions et objectifs ci-dessus détaillés ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **8. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer un document d'urbanisme**

Lorsque le maire est intéressé à titre personnel par une demande d'autorisation d'urbanisme, le CGCT ne lui permet pas de la signer lui-même. Le conseil municipal doit désigner l'un de ses membres pour le faire à sa place.

Le Président de séance demande aux membres du Conseil qui se porte volontaire,

Monsieur Sylvestre ANSELMI est seul candidat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE**

- De désigner Monsieur Sylvestre ANSELMi pour signer ce document d'urbanisme.

## **IV) FINANCES**

### **9. Frais de déplacement**

Les plafonds des montants de frais de déplacement ont légèrement augmenté. Il s'agit d'en prendre compte afin de pouvoir rembourser les bénéficiaires éventuels au meilleur taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE**

- D'adopter le forfait repas à 17,50€ par repas lors d'un déplacement professionnel ;
- D'adopter le forfait à 70€ par nuitée lors d'un déplacement professionnel ;
- De mandater Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

### **10. Admissions en non-valeur**

La trésorerie municipale informe le conseil municipal qu'elle a exercé tous les moyens de droit possibles pour recouvrer ces créances mais en vain. Il s'agit donc d'abandonner des créances irrécouvrables, d'un montant total de 150,34€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE**

- D'admettre en non-valeur les créances d'un montant de 150,34€ ;

- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **11. Achat de matériel pour les sinistrés de la ROYA chez CIFFREO BONA**

La commune a acheté en urgence pour 1 900 € de matériel qu'elle a apporté aux sinistrés de la tempête Alex. Il convient de délibérer pour autoriser cette dépense imprévue et pour le fait que ce matériel a été donné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De faire don du matériel acheté chez Ciffréo-Bona aux sinistrés de la vallée de la Roya ;
- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **12. Achat de carburant pour les sinistrés de la ROYA chez RELAIS D'EZE**

Pour réaliser cette opération humanitaire, la commune a dû acheter pour 280€ de carburant. Il convient d'autoriser cette dépense qui ne fait pas l'objet des dépenses ordinaires de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De faire don de ce carburant d'une valeur de deux cent quatre-vingts euros (280€) aux sinistrés de la vallée de la Roya ;
- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **13. DM N°1 Parkings communaux**

Par délibération en date du 18 juin 2020, le conseil municipal a adopté le budget primitif des parkings communaux. Toutefois, il convient de procéder à quelques réajustements de crédits, notamment les écritures relatives aux amortissements et le remboursement de la subvention au budget principal.

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
67	+ 85 000 €	75	+ 85 785 €
042	+ 785 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 85 785 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 85 785 €</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
21	+ 785 €	040	+ 785 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 785 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 785 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le maire à effectuer les transferts de crédits nécessaires.

### 14.DM N°2 Commune

Par délibération en date du 18 juin 2020, le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune. Toutefois, il convient de procéder à quelques réajustements de crédits.

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
011	+ 104 612,92 €	70	- 9 000 €
65	+ 30 200 €	77	+ 85 000 €
014	- 58 812,92 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 76 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 76 000 €</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
041	+ 387 000 €	041	+ 387 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 387 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 387 000 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- D'adopter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le maire à effectuer les transferts de crédits nécessaires.

### **15. Demande subvention pour les terrains de Padel au Conseil Régional**

La commune veut créer de nouveaux terrains de padel sur l'espace Team Borfiga. Elle a la possibilité de solliciter du conseil régional PACA une subvention à cette fin, au meilleur taux possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De solliciter du conseil régional PACA une subvention au meilleur taux possible ;
- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **16. Demande subvention pour les terrains de Padel au Conseil Départemental**

La commune veut créer de nouveaux terrains de padel sur l'espace Team Borfiga. Elle a la possibilité de solliciter du conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention à cette fin, au meilleur taux possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De solliciter du conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention au meilleur taux possible ;
- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **17. Contrat de transaction avec l'entreprise DECO TREND**

Dans le cadre du marché « Rénovation de la billetterie et de l'accès au jardin exotique », cette entreprise s'était vu confier le lot « Serrurerie et menuiseries extérieures ». Elle n'a pas pu aller au bout de sa mission. Il convient de valider un protocole transactionnel pour mettre fin aux relations contractuelles qui nous lient.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- D'adopter le projet de convention de transaction ci-joint ;
- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **18. Budget annexe « Parkings communaux » : remboursement au budget principal de la subvention initiale**

Lors de la création d'un budget annexe, le budget principal de la commune accorde une avance de fonds pour que le nouveau budget puisse commencer à fonctionner. Une fois que ce dernier perçoit les recettes prévues, il doit rembourser cette avance au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- Que le budget annexe Parkings communaux rembourse au budget principal de la commune la somme de 85 000€ par un mandat au compte 673 et un titre au compte 773 ;
- De mandater Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

### **19. Don à la commune de Tende, sinistrée lors de la tempête Alex**

A l'occasion de la tempête des 2 et 3 octobre dernier, la commune de Tende a été particulièrement impactée. Le conseil municipal souhaite lui verser cinq mille euros à titre de soutien financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De verser la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de Tende ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **20. Don à la commune de La Brigue, sinistrée lors de la tempête Alex**

A l'occasion de la tempête des 2 et 3 octobre dernier, la commune de La Brigue a été particulièrement impactée. Le conseil municipal souhaite lui verser cinq mille euros à titre de soutien financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De verser la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de La Brigue ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **21. Don à la commune de Saorge, sinistrée lors de la tempête Alex**

A l'occasion de la tempête des 2 et 3 octobre dernier, la commune de Saorge a été particulièrement impactée. Le conseil municipal souhaite lui verser cinq mille euros à titre de soutien financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De verser la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de Saorge ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **22. Don à la commune de Breil-sur-Roya, sinistrée lors de la tempête Alex**

A l'occasion de la tempête des 2 et 3 octobre dernier, la commune de Breil-sur-Roya a été particulièrement impactée. Le conseil municipal souhaite lui verser cinq mille euros à titre de soutien financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De verser la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de Breil-sur-Roya ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **23. Don à la commune de Fontan, sinistrée lors de la tempête Alex**

A l'occasion de la tempête des 2 et 3 octobre dernier, la commune de Fontan a été particulièrement impactée. Le conseil municipal souhaite lui verser cinq mille euros à titre de soutien financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De verser la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de Fontan ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **24. Don à la commune de Belvédère, sinistrée lors de la tempête Alex**

A l'occasion de la tempête des 2 et 3 octobre dernier, la commune de Belvédère a été particulièrement impactée. Le conseil municipal souhaite lui verser cinq mille euros à titre de soutien financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De verser la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de Belvédère ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## V) TRAVAUX

### 25. Création d'un club nautique

A l'occasion de la préparation par la métropole Nice Côte d'Azur de la prochaine convention d'utilisation du domaine public maritime (DPM) à Eze, les services de l'Etat ont découvert l'existence du club nautique installé sur la plage principale. Afin de régulariser son existence, il convient de déposer un dossier de demande d'autorisation pour l'utilisation par ce club du DPM. Celui-ci doit comporter une délibération du conseil municipal demandant cette autorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A L'UNANIMITE,**

DECIDE

- De demander officiellement aux services de l'Etat l'établissement d'une convention de concession d'utilisation du domaine public maritime afin d'y implanter un club nautique ;
- De mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

## VI) QUESTIONS DIVERSES

. Situation du chantier du parking souterrain (Mme Gianton)

- M. le maire indique que la métropole lui assure, au plus haut niveau, qu'un protocole d'accord est en cours de négociation entre Effia et la métropole afin que le chantier puisse redémarrer.

. Mme Pontis : animations de Noël ?

- M. le maire répond positivement, si toutefois on est sorti du confinement.

. Mme Zambon s'inquiète des conséquences économiques du confinement :

- Elle craint que de nombreux commerces n'arriveront pas à passer cet hiver. Elle estime que la commune doit les aider.
- M. le maire rappelle que la situation est différente selon que la commune est propriétaire des murs ou pas. Si la commune a la possibilité de réduire - voire de supprimer - certains loyers, il ne voit pas en revanche comment aider, réglementairement, des sociétés privées. Seules les personnes privées peuvent l'être, par le biais du CCAS.
- Mme Zambon craint que les gens n'osent pas en parler. Elle estime que la commune doit aller au-devant de leurs besoins.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures 15.*

*Le maire,*



Le Maire,  
Stéphane CHERKI.

**Stéphane CHERKI**

*La secrétaire de séance,*

**Meriem BEN HADDOU**